

FONDS DE DOTATION **ASM Impulsion**

84 bd Léon Jouhaux – CS 80221
63021 CLERMONT-FERRAND CEDEX 2

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2020



SARL ARVERNE CONSEIL

Société de Commissariat aux Comptes membre de la Compagnie Régionale de Riom

32 rue de Sarliève – Centre d’Affaires du Zénith – 63800 COURNON D’AUVERGNE
04.73.31.55.57 audit@arverneconseil.fr

Aux membres du Fonds de dotation ASM Impulsion,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du Fonds de dotation ASM Impulsion relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Fonds de dotation à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité du Directeur et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres du Fonds de dotation.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le Fonds de dotation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Trésorier.

Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Fonds de dotation.

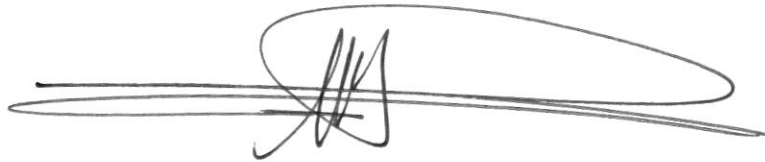
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du Fonds de dotation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Cournon d'Auvergne, le 30 avril 2021

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'E' followed by 'MAS', with a long horizontal line extending to the left.

SARL ARVERNE CONSEIL
représentée par Eric MAS

Bilan association

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2020 (12 mois)		du 01/05/2019 au 31/12/2019 (08 mois)		Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Immobilisations incorporelles					
Frais d'établissement					
Frais de recherche et développement					
Concessions, brevets, droits similaires					
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Immobilisations incorporelles en cours					
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles					
Immobilisations corporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels					
Autres immobilisations corporelles					
Immobilisations grevées de droit					
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles					
Immobilisations financières					
Participations					
Créances rattachées à des participations					
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières					
TOTAL (I)					
Stocks en cours					
Matières premières, approvisionnements					
En-cours de production de biens et services					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises					
Avances et acomptes versés sur commandes					
Créances usagers et comptes rattachés	140		140	3 900	- 3 760
Autres créances					
. Fournisseurs débiteurs					
. Personnel					
. Organismes sociaux					
. Etat, impôts sur les bénéfices					
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires					
. Autres					
Valeurs mobilières de placement					
Instruments de trésorerie					
Disponibilités	19 976		19 976	18 787	1 189
Charges constatées d'avance					
TOTAL (II)	20 116		20 116	22 687	- 2 571
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)					
Primes de remboursement des emprunts (IV)					
Ecart de conversion actif (V)					
TOTAL ACTIF	20 116		20 116	22 687	- 2 571

Paraphé pour les besoins d'identification
ARYENE CONSEIL

Bilan association(suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2020 (12 mois)	du 01/05/2019 au 31/12/2019 (08 mois)	Variation
Fonds associatifs et réserves			
Fonds propres			
. Fonds associatifs sans droit de reprise	21 000	21 000	
. Ecart de réévaluation			
. Réserves	-4 231		- 4 231
. Report à nouveau			
. Résultat de l'exercice	-2 334	-4 231	1 897
Autres fonds associatifs			
. Fonds associatifs avec droit de reprise			
. Apports			
. Legs et donations			
. Résultats sous contrôle de tiers financeurs			
. Ecart de réévaluation			
. Subventions d'investissement sur biens non renouvelables			
. Provisions réglementées			
. Droits des propriétaires (commodat)			
TOTAL (I)	14 435	16 769	- 2 334
Provisions pour risques et charges			
TOTAL (II)			
Fonds dédiés			
. Sur subventions de fonctionnement			
. Sur autres ressources	3 981	4 725	- 744
TOTAL (III)	3 981	4 725	- 744
Dettes			
Emprunts et dettes assimilées			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Fournisseurs et comptes rattachés	1 700	1 000	700
Autres		193	- 193
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance			
TOTAL (IV)	1 700	1 193	507
Ecart de conversion passif (V)			
TOTAL PASSIF	20 116	22 687	- 2 571
Engagements reçus			
Legs nets à réaliser			
. acceptés par les organes statutairement compétents			
. autorisés par l'organisme de tutelle			
Dont en nature restant à vendre			
Engagements donnés			

Paraphé pour les besoins d'identification
ARVERNE CONSEIL

Compte de résultat association

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2020 (12 mois)			du 01/05/2019 au 31/12/2019 (08 mois)		Présenté en Euros	
	Variation	%					
	France	Exportations	Total	Total			
Produits d'exploitation							
Ventes de marchandises							
Production vendue biens							
Production vendue services							
Montants nets produits d'expl.							
Autres produits d'exploitation							
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation							
Cotisations							
(+) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs			6 000		6 000	N/S	
Autres produits			5 944	5 250	694	13,22	
Reprise de provisions							
Transfert de charges							
Sous-total des autres produits d'exploitation			11 944	5 250	6 694	127,50	
Total des produits d'exploitation (I)			11 944	5 250	6 694	127,50	
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun – Excédent transféré (II)							
Produits financiers							
De participations							
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif							
Autres intérêts et produits assimilés							
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges							
Différences positives de change							
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement							
Total des produits financiers (III)							
Produits exceptionnels							
Sur opérations de gestion							
Sur opérations en capital							
Reprises sur provisions et transferts de charges							
Total des produits exceptionnels (IV)							
TOTAL DES PRODUITS (I + II + III + IV)			11 944	5 250	6 694	127,50	
SOLDE DEBITEUR = DEFICIT			-2 334	-4 231	1 897	44,84	
TOTAL GENERAL			14 277	9 481	4 796	50,59	

Paraphé pour les besoins d'identification
ARVERNE CONSEIL

ASM IMPULSION

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2020 (12 mois)	du 01/05/2019 au 31/12/2019 (08 mois)	Variation	%
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises				
Variations stocks de marchandises				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variations stocks matières premières et autres approvisionnements				
Autres achats non stockés				
Services extérieurs				
Autres services extérieurs	3 021	4 756	- 1 735	-36,48
Impôts, taxes et versements assimilés				
Salaires et traitements				
Charges sociales				
Autres charges de personnels				
Subventions accordées par l'association	6 000		6 000	N/S
Dotations aux amortissements et aux dépréciations				
. Sur immobilisations : dotation aux amortissements				
. Sur immobilisations : dotation aux dépréciations				
. Sur actif circulant : dotation aux dépréciations				
. Pour risques et charges : dotation aux provisions				
(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées	5 256	4 725	531	11,24
Autres charges				
Total des charges d'exploitation (I)	14 277	9 481	4 796	50,59
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun – Déficit transféré (II)				
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placements				
Total des charges financières (III)				
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions				
Total des charges exceptionnelles (IV)				
Participation des salariés aux résultats (V)				
Impôts sur les sociétés (VI)				
TOTAL DES CHARGES (I + II + III + IV + V + VI)	14 277	9 481	4 796	50,59
SOLDE CREDITEUR = EXCEDENT				
TOTAL GENERAL	14 277	9 481	4 796	50,59
Evaluation des contributions volontaires en nature				
Produits				
. Bénévolat	168 064	85 795	- 3 525	-4,11
. Prestations en nature				
. Dons en nature				
Total	168 064	85 795	- 3 525	-4,11
Charges				
. Secours en nature				
. Mise à disposition gratuite de biens et services	168 064	85 795	- 3 525	-4,11
. Prestations				

Paraphé pour les besoins d'identification
ARVERNE CONSEIL

ASM IMPULSION

	Exercice clos le 31/12/2020 (12 mois)	du 01/05/2019 au 31/12/2019 (08 mois)	Variation	%
. Personnel bénévole				
Total	168 064	85 795	- 3 525	-4,11

Paraphé pour les besoins d'identification
ARVERNE CONSEIL

**COMPTE
D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES GLOBALISE AVEC AFFECTATION DES RESSOURCES COLLECTEES
AUPRES DU PUBLIC PAR TYPE D'EMPLOI**

EMPLOIS	Emplois de N = compte de résultat (1)	Affectation par emplois des ressources collectées auprès du public utilisées sur N (3)	RESSOURCES	Ressources collectées sur N = compte de résultat (2)	Suivi des ressources collectées auprès du public et utilisées sur N (4)
			REPORT DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC NON AFFECTEES ET NON UTILISEES EN DEBUT D'EXERCICE		
1 - MISSIONS SOCIALES*	11 256	0	1 - RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC	0	0
<u>1.1 Réalisées en France</u> - Actions réalisées directement (voir détail en annexe) - Versements à d'autres organismes agissant en France		6 000	<u>1.1. Dons manuels non affectés</u>		
mission : aider et soutenir la réalisation de projets à dimension sociétale sur le territoire auvergnat pour lesquels le Sport est le catalyseur			<u>1.2. Dons manuels affectés</u>	0	
- Raison d'être - Sport pour devenir - Sport pour santé	5 256				
<u>1.2. Réalisées à l'étranger</u> Versements à un organisme central ou à d'autres organismes			2 - AUTRES FONDS PRIVES	5 840	
			- Dons entreprises	5 700	
			- Dons particuliers	140	
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	0	0	3 - SUBVENTIONS & AUTRES CONCOURS PUBLICS	0	
<u>2.1 Frais d'appel à la générosité du public</u>					
<u>2.2 Frais de recherche des autres fonds privés</u>					
<u>2.3 Charges liées à la recherche de subvention et autres concours publics</u>			4 - AUTRES PRODUITS	103	
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	3 021				
I - TOTAL DES EMPLOIS DE L'EXERCICE INSCRITS AU COMPTE DE RESULTAT	14 277		I - TOTAL DES RESSOURCES DE L'EXERCICE INSCRITES AU COMPTE DE RESULTAT	5 943	
II - DOTATIONS AUX PROVISIONS			II - REPRISES DES PROVISIONS		
III - ENGAGEMENTS A REALISER SUR RESSOURCES AFFECTEES **	0		III - REPORT DES RESSOURCES AFFECTEES NON UTILISEES DES EXERCICES ANTERIEURS		
Aider à soutenir la réalisation de projets			IV - VARIATION DES FONDS DEDIES COLLECTES AUPRES DU PUBLIC		6 000
- Non affectés					
IV - EXCEDENT DE RESSOURCES DE L'EXERCICE	0		V - INSUFFISANCE DE RESSOURCES DE L'EXERCICE	2 334	
TOTAL GENERAL	14 277		TOTAL GENERAL	14 277	
V - TOTAL DES EMPLOIS FINANCES PAR LES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC			VI - TOTAL DES EMPLOIS FINANCES PAR LES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC		
			Solde des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en fin d'exercice		
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE					
Missions sociales			Bénévolat		
Frais de recherche de fonds			Prestations en nature		
Frais de fonctionnement et autres charges	168 064		Dons en nature	168 064	
Total	168 064		Total	168 064	

Annexe des comptes annuels

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2020 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2019 avait une durée de 08 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 20 116,48 E.

Le résultat net comptable est un déficit de 2 333,53 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 20/04/2021 par les dirigeants.

Le fonds associatif a pour mission d' aider et soutenir la réalisation de projets à dimension sociétale sur le territoire auvergnat pour lesquels le Sport est le catalyseur.

Impact de la pandémie due au coronavirus (COVID-19)

Dans ce contexte particulier, ASM IMPULSION a pris soin d'analyser l'ensemble des éventuelles incidences comptables liées à l'épidémie de Covid-19 et n'a pas relevé d'incidence significative sur les comptes au 31 décembre 2020.

Paraphé pour les besoins d'identification
ARVERNE CONSEIL

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

METHODE GENERALE

Les comptes annuels ont été élaborés et sont présentés conformément aux principes définis par le Plan Comptable Général 2014-03, aux prescriptions du Code du commerce et au règlement n° 2018-06 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations, énoncés par le Comité de la Réglementation Comptable.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Paraphé pour les besoins d'identification
AR : ERNE CONSEIL

Annexe des comptes annuels (suite)

NOTES SUR LE BILAN ACTIF ET PASSIF

Immobilisations

Néant

Analyse des fonds dédiés

Nature des fonds	A l'ouverture	Aug. engag. à réaliser sur subv. attribuées	Diminutions fonds dédiés util. Au cours de l'exercice	A la clôture	Dont part non mouvementée depuis au- 2ans
Fonds dédiés : Raison d'être	4 365	5 256	6 000	3 621	
Fonds dédiés : sport pour devenir	90			90	
Fonds dédiés : sport pour santé	270			270	
TOTAL	4 725	5 256	6 000	3 981	

Etat des dettes et produits constatés d'avance

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	1 700	1 700		
Dettes fiscales et sociales				
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	1 700	1 700		

Charges à payer par poste de bilan

Charges à payer	Montant
Emprunts et dettes établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières diverses	
Fournisseurs	1 700
Dettes fiscales et sociales	
Autres dettes	
TOTAL	1 700

Paraphé pour les besoins d'identification
ARVERNE CONSEIL

Annexe des comptes annuels (suite)

AUTRES INFORMATIONS

Honoraires du commissaire aux comptes

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes liés à sa mission de contrôle légal des comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élève à 1 680 €.

Evénements significatifs postérieurs à la clôture

Information relative aux traitements comptables induits par l'épidémie de COVID-19

Conformément aux dispositions de l'article L 833-2 du Plan Comptable Général, les comptes annuels de l'entité au 31/12/2020 ont été arrêtés sans aucun ajustement lié à l'épidémie du Coronavirus.

Paraphé pour les besoins d'identification
ARVERNE CONSEIL